

L'an deux mil vingt-trois, le 06 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

**Etaient présents :** Mmes, BRIÈRE, MARTIN, PILVIN, TENENBAUM.

MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, DAKYO, HY, LE COMTE, OUATTARA.

**Absents excusés :** Mmes BOURRIER, CANNOT, LE BELLEGO,

MM., LEVEUF.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de Mme BOURRIER était donné à M. BUSSON, le pouvoir de Mme. CANNOT était donné à Mme TENENBAUM, le pouvoir de Mme. LE BELLEGO était donné à Mme MARTIN et le pouvoir de M. LEVEUF était donné à Mme PILVIN.

**Secrétaire de séance : Marie-Hélène TENENBAUM**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande ensuite aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune autre demande de modification.

Le procès-verbal du 21 février 2023 est adopté à l'unanimité.

**Point sur le personnel :**

M. BUSSON annonce que nous attendons un retour du comité médical du CDG76 pour la secrétaire de mairie. Qu'un agent de la cantine va partir à la retraite ; et qu'une des adjointes administratives partira en congé maternité à partir du 1<sup>er</sup> mai.

**Suppression de délibérations :**

- Apurement de l'actif, n'étant pas en lien avec le budget (sujet principal de ce Conseil Municipal) et n'ayant pas de caractère d'urgence.

**Tirage au sort des jurés d'assises :**

Nous avons reçu en date du 23 mars l'arrêté portant répartition des jurés d'assises pour l'année 2024.

3 personnes figurant sur la liste électorale ont été tirées au sort :

- Monsieur LE GAC Antoine (né en 1997)
- Madame LOUVEL Catherine (née en 1966)
- Madame CATEL Sophie (née 1983)

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCE**

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (Délibération N°01-04-2023)**

M. BUSSON explique que nous avons reçu l'état 1259 nous indiquant les bases de 2023 concernant la taxe foncière sur bâti et non bâti et la taxe habitation pour les résidences secondaires.

Il est expliqué à l'ensemble du conseil plusieurs simulations de taux d'imposition : 1% ; 3% ; 5 % ; 7% par rapport au taux de l'année précédente.

Après examen de ses propositions, un vote est alors procédé : **la majorité a voté pour une augmentation de 5%.**

Soit :

- **48 % pour la taxe du foncier bâti**
- **46.17 % pour la taxe du foncier non bâti**
- **12.47 % pour la taxe d'habitation**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF (Délibération N°02-04-2023)

La commission des finances s'est réunie le 30 mars pour l'élaboration du budget de l'année. Lors de cette réunion, l'ensemble du budget a été détaillé aux élus présents. Le projet a été ensuite transmis à notre CDL (Conseiller Décideurs Locaux) en charge de notre commune pour avoir son avis. Nous avons reçu un avis positif pour le budget.

**Mécanisme de fongibilité** : ce mécanisme est à réaliser pour la nomenclature M57 ce qui est notre cas. Il a été décidé de mettre 7.5 % en fonctionnement et 5 % en investissement si besoin.

Nous avons reçu les chiffres de la DGF début avril, ce qui a permis donc de pouvoir avoir les chiffres réels concernant les dotations.

M. BUSSON présente donc les données financières de ce budget 2023 qui s'établit comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

↔ **Dépenses : 1 534 153.00 €**  
↔ **Recettes : 1 534 153.00 €**

#### **INVESTISSEMENT**

↔ **Dépenses : 1 115 266.00 €**  
↔ **Recettes : 1 115 266.00 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### PARTICIPATION AUX CHARGES FINANCIERES DU SIVHE LE HAVRE-EST (Délibération N°03-04-2023)

Dans le cadre de notre adhésion au Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre-Est, nous participons aux charges financières. Nous avons donc inscrit au compte « 65568 » du budget 2023, une somme de 43 000.00 € au titre de notre participation au SIVHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (Délibération N°04-04-2023)

Le projet de budget primitif 2023 intègre des crédits pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations.

Ainsi, il est prévu au projet du budget 2023 d'inscrire des crédits pour :

- Une subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 3 000€ :
  - o 1 000€ pour l'année en cours
  - o 1 000€ n'ont pas été versés l'année dernière
  - o 1 000€ pour les chèques cadeaux du personnel
- Des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 19 143€.

A.C.L.A	6 400.00 €
AGSRC	500.00 €
Coopérative scolaire	6 318.00 €
C.A.U.E	175.00 €
FAJ 76 Fonds d'aide aux jeunes	350.00 €
Jardins Ouvriers	300.00 €
Groupeement athlétique CCSR	100.00 €
SLAC Badminton	250.00 €
SLAC Judo	450.00 €
SLAC Pétanque	300.00 €
SLB Patrimoine	1 000.00 €
Sté Havraise Protection Animaux	100.00 €
Autres	2 900.00€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ASSOCIATION « ACLA LA SOURCE »  
(Délibération N°05-04-2023)**

La commune verse annuellement une subvention de fonctionnement à l'association « ACLA LA SOURCE » pour l'organisation dédiée aux aînés du voyage annuel, du repas de fin d'année, du goûter de printemps ou les manifestations pour les plus jeunes notamment la chasse aux œufs, la venue du père Noël... M. BUSSON propose donc l'inscription d'un montant de subvention de 6 400€ pour cette association à l'article « 65748 » du budget 2023.

Un premier versement de 5 400 € pour le fonctionnement général de l'association, après le vote du budget. Un second versement réglé après le voyage annuel de nos aînés, en fonction de leur participation et à raison de 15 € par personne, avec un plafond maximum de 1 000 € pour l'année 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**JOURNEE PEINTURE-SCULPTURE ET CONCOURS PHOTOS  
(Délibération N°06-04-2023)**

La 32ème édition de l'exposition peintures & sculptures aura lieu les 10 & 11 juin. Mme TENENBAUM, avec le pouvoir de Mme CANNOT, annonce les différents droits d'inscriptions et les différents prix gagnants :

Pour l'exposition peinture/sculpture :

- Droit d'inscription : 10 euros
- Droit d'accrochage ou de dépôt : 5 euros par œuvres (2 maximum)

Le Conseil Municipal à décider d'allouer aux œuvres sélectionnées par le jury

- Prix du Jury Peinture (*huile, acrylique et technique nouvelle*) : 50 euros, chèque cadeau Cultura
- Prix du Jury Peinture (*aquarelle, pastel ou fusain*) : 50 euros, chèque cadeau Cultura
- Prix du Jury Sculpture : 50 euros, chèque cadeau Cultura
- Prix du Jury enfant : un livre offert par Cultura
- Prix du Public : 2 livres offerts par Cultura

Pour le concours photos :

Le Conseil Municipal à décider d'allouer les prix suivants

- Prix du Jury enfant : 25 euros, chèque cadeau Cultura
- Prix du Public : 25 euros, chèque cadeau Cultura
- Un livre offert pour la personne ayant aidée bénévolement les élèves de l'école au projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2. INTERCOMMUNALITE

### CONVENTION DE VERSEMENT

#### (Délibération N°07-04-2023)

Le CED (Comité Examen des Demandes) a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dernier et a émis un avis favorable pour l'attribution d'un montant de fonds de concours de 2 024€ pour le remplacement du système d'éclairage dans le gymnase soit 12 % du montant HT des travaux. Cette attribution interviendra par délibération du conseil communautaire.

Pour permettre le versement de ce fonds de concours, une convention de versement doit être signée entre la commune et la communauté urbaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 3. PERSONNEL :

### MODALITES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Cette année, le thème de vérification des salaires étant les heures supplémentaires. Il est recommandé d'avoir l'avis du Conseil Municipal pour autoriser les heures supplémentaires lorsqu'il y a un dépassement horaire pour les agents.

=>Le Conseil Municipal a validé le projet de délibération suivant : L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, ou l'indemnisation.

Avant d'être envoyé au contrôle de légalité, ce projet doit passer au comité social territorial du CDG (Centre De Gestion).

## ✓ TRAVAUX DES COMMISSIONS

- ① La commission « **Urbanisme** » ;  
M. Laurent BARIL, vice-président

Monsieur BARIL indique qu'il n'y a rien de plus à rajouter.

- ② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;  
Mme Roselyne PILVIN vice-présidente,

Madame PILVIN indique qu'une partie de la façade de la salle du Château a été rénovée grâce à l'entreprise « Le Monde de la Pierre ».

- ③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;  
M. Xavier LE COMTE, vice-président

Monsieur LE COMTE indique qu'il n'y a rien de plus à rajouter. Monsieur BUSSON ajoute qu'il faut effectuer une replantation suite à la chute du Marronniers mort qui était situé dans le parc du Château. Il informe également avoir des prochains rendez-vous avec la Communauté Urbaine concernant l'aménagement de la route du Château et de la Gare.

- ④ La commission « **A.I.C.O.** » ;  
Mme Claudine CANNOT, vice-présidente

Madame TENENBAUM, avec le pouvoir de madame CANNOT, effectue un retour sur la pièce de théâtre qui a été appréciée. Elle indique que le vernissage de l'exposition peinture/sculpture aura lieu le 09 juin à 18h00. L'installation se fera à partir du mercredi.

Le spectacle « les RDV de l'été » avec la Communauté Urbaine aura lieu le 09 juillet à 16h00 sur le parvis de l'église ; avec la compagnie « Les Barjes »

Elle rappelle également que le salon des créateurs aura lieu le 15 octobre 2023.

- ⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;  
M. BREHIER Pierre, vice-président

Monsieur BREHIER fait un retour sur le conseil d'école et indique que 2 classes font parties du projet autour de la photo, qui sera présenté lors du concours photo (et de l'exposition peinture) puis lors du « Festi'Art » qui aura lieu à Octeville-sur-Mer.

Plusieurs projets sont prévus pour différentes classes d'élémentaires : le séjour au mois de mai, une sortie équestre, un projet pédagogique au parc zoologique des Clères et une inscription au concours pour la lutte contre le harcèlement scolaire. Des jeux et mobiliers pour l'EPS (Education Physique et Sportive) sont également prévus en prochain achat.

Monsieur BUSSON ajoute que la réfection de peinture sous le préau est également en projet.

- ⑥ La commission « **Seniors** » ;  
M. BREHIER Pierre, vice-président

Monsieur BREHIER indique que le voyage des aînés aura lieu le 22 juin 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20**